

---

# TRIBUNAT.

---

## OPINION



DE CARRET (du Rhône),

*SUR la motion d'ordre relative au*  
Gouvernement héréditaire.

Séance extraordinaire du 11 Floréal an 12.

**TRIBUNS,**

Lorsqu'un assentiment unanime confia au chef actuel de l'Etat les destinées d'un grand peuple, et voulut que sa puissance n'eût de terme que celui de ses jours, le peuple français s'étoit proposé et remplissoit au gré de ses vœux deux objets également sacrés, également